

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 132/2017

OBJET : Compétence assainissement collectif : projet de convention de prestations intégrées entre le SMEA31 et la CCLA

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGILOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement, M. Sébastien VINCINI, rappelle que, dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement, la CCLA adhère au sein du Syndicat Mixte de l'eau et de l'assainissement 31, pour la compétence « assainissement non collectif » sur le périmètre de l'ancienne CCVA.

Dans le prolongement de la collaboration existante et considérant les échanges coopératifs qui ont lieu entre les deux structures en matière d'assainissement collectif, Monsieur le Vice-Président propose de formaliser administrativement cette collaboration technique par le biais de la signature d'une convention de prestations intégrées.

Il informe que cette convention a pour objet de permettre à la CCLA de bénéficier, ponctuellement et en cas de nécessité, d'un appui technique et juridique en matière d'assainissement en fonction des besoins actuels ou futurs du service et que la tarification de cet appui se fera selon les prestations sollicitées et réalisées.

Envoyé en préfecture le 13/06/2017

Reçu en préfecture le 13/06/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20170606-132_2017-DE

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VALIDE le projet de convention de prestations intégrées entre le SMEA31 et la CCLA présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention,

MANDATE ce dernier à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaire.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS